



USEE / CFDT 30, passage de l'Arche

92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net

Internet : www.ufe-cfdt.org

CAP des Assistant(e)s et Conseiller(ère)s Techniques de Service Social

28 novembre 2008

Lecture de la déclaration préalable intersyndicale (voir pièce jointe)

L'Administration nous donne quelques éléments de réponse notamment sur la fusion avec le MAP et les difficultés d'harmoniser les pratiques entre les services , en fait tout est bloqué pour des questions politiques. Il semble que notre Ministère est déployé beaucoup d'énergie pour faire avancer le dossier de la fusion des services sociaux mais que pour l'instant tout est en attente alors que la moitié des fusions vont être effectives au 1/01/2009.

Pour les journées d'études ,une thématique sur le Service Navigation avait été retenue mais la disparition du poste de CST Navigation aggravée par les nombreuses réformes à mené (manque de temps) n'ont pas permis de mener à bien ce projet pour 2008. Le principe des journées d'études n'est à priori pour l'instant pas remis en cause. Pour les autres point l'Administration a réaffirmé sa volonté de conserver et préserver un Service Social propre à notre Ministère. Les réponses qui précèdent ne nous satisfont pas ,nous attendons plus de précisions et surtout que les conditions d'un dialogue constructif se mettent en place. Il est impératif que nous soyons acteur dans le processus à venir et que nos remarques soient prises en compte avant que les décisions ne soient prises. Pour cela nous souhaitons un lieu d'échange avec l'administration autre que la CAP .

Désignation du secrétariat adjoint :

il est assuré par la CFDT (tour de rôle)

Mutations

La CAP a donne un avis favorable aux demandes de mutations à la date du 1er janvier 2009.

Nom ----- grade ----- service départ----- service arrivée

Annick FAURE - ----- CTSS ----- administration Centrale-----DRE Bourgogne

Sophie SERISET----- ASS ----- DRE Centre-----DRE Rhône Alpes

Tableau d'avancement à ASS Principal au titre de 2009

Les critères statutaires

Etre ASS au 5ème échelon et justifiant de 4 ans de services effectifs.

Les critères de la CAP

- propositions des services
- compétences mises en oeuvre dans le cadre de l'exercice des fonctions
- ancienneté dans le corps
- et être âgé de 40 ans minimum.

Comme par le passé il est toujours aussi difficile de choisir entre des collègues dont beaucoup remplissent les critères de sélection .Il est probable que l'année prochaine le nombre de poste soit le même que cette année.

	2004	2005	2006	2007	2008
Effectifs du corps	90	87	85	83	
promouvables	66	68	57	61	53
proposés	22	29	23	24	20
promus	2	5+ 3 LC	6	6	5

Ce point est toujours l'occasion d'intenses discussions entre les organisations syndicales et l'administration.

Rappelons que les critères **de la CFDT** s'appuient sur plusieurs critères qui sont l'âge, l'ancienneté au Ministère et l'échelon. Nous ne tenons pas compte de la notation ni du classement effectué par la DRE, ce n'est pas à nous d'évaluer la manière de servir d'autant que les rapports appuyant les propositions sont très inégaux et difficiles à prendre en compte.

Nous avons appris que dans certaines DRE la proposition de promotion au poste d'ASSP était présentée pour information aux organisations syndicales locales cette pratique paraît légale mais à cette occasion la proposition ne doit en aucun cas être discutée ou négociée.

Les Assistantes de Service Social Promues sont :

nom	services
Odile BOUJU	DRE Bretagne
Isabelle DAYOT	DDE Morbihan
Catherine DELORT	DRE Midi Pyrénées
Jocelyne GEBEL	Administration Centrale
Valérie VIVIER	DRE Poitou Charente

Promotion sur liste d'aptitude au poste de CST,

la CFDT interroge l'Administration sur cette promotion qui en fait n'est pas suivie d'effet. Sur les 9 ASSP retenus sur la liste cette année aucun n'a accepté cette promotion il en était de même la fois précédente. La mobilité obligée est une contrainte rédhibitoire d'autant que les répercussions financières de cette promotion sont restreintes et que les possibilités de retour dans sa région d'origine sont quasi nuls. Il paraît indispensable de revoir la procédure de nomination au poste de CST sur liste d'aptitude avant que cette possibilité ne soit plus qu'un mirage.

Détachements Entrants :

Pour les CST, un avis favorable est donné au détachement au 1^{er} janvier 2009 de :

Nom	Service d'origine	Service d'accueil
Hélène CHATEL GAMBIER	Min. Affaires Sociales	DRE Haute Normandie
Josiane FERREY ERNAULT	Min. Affaires Sociales	DRE Basse Normandie

Pour les ASS un avis favorable a été donné au détachement au 1^{er} de :

Nom	Service d'origine	Service d'accueil
Sophie MORINEAU	Hopital La Roche Sur Yon	DRE Pays de Loire

Demandes d'intégration

Après avoir été détaché dans le corps des AS/CTSS au sein du ministère les agents peuvent demander leur intégration dans le corps après avoir 2 ans d'ancienneté dans le Ministère

Nom	Service - Grade	Service d'accueil
Sylviane GRAVIER	DRE Auvergne CTSS	au 1 ^{er} décembre 2008

La CFDT attire l'attention de l'Administration sur le recours sur notation 2006 d'une collègue ASS qui apparemment n'ai jamais arrivé jusqu'au Ministère alors qu'il y avait déjà eu un précédent pour la même personne.

Questions diverses :

Les OS interviennent au sujet du poste de CST en Administration Centrale suite aux difficultés rencontrées par la dernière titulaire du poste, L'Administration nous répond que pour l'instant le poste est gelé tant que son positionnement ne sera pas clarifié. Nous nous interrogeons sur les répercussions négatives que peut avoir cette situation sur les ASS actuellement en poste dans ce service. L'Administration nous garantie que

tout cela est pris en compte , néanmoins nous resteront vigilant sur cette question.

Point sur les postes actuellement vacants avant les résultats du concours de recrutement d'ASS commun avec le Ministère de la Justice dont les épreuves orales se tenaient le 28 novembre avec affectations prévues le premier trimestre 2009 (4 postes ouverts au concours),

ASS : Ht Corse, Ht Saone, Doubs, Ardèche, Mayenne, Yonne, Eure et Loire, Adm Centrale

CST : Corse

Elections

les élections des représentants du personnel vont avoir lieu début avril pour tous les corps sauf adjoints administratif et dessinateurs.

Il paraît peut-être probable qu'il y est une CAP spécifique pour les CTSS le système actuel de CAP commune (ASS CTSS) devrait perdurer avec des règles de fonctionnements plus précises.

Primes:

L'ensemble du système des primes dans la fonction publique devrait être réformé jusqu'en 2012, le premier corps concerné est celui des attachés, **et de catégorie A** mais nous n'avons aucune précision concernant les CTSS qui si nous ne nous trompons pas sont toujours des catégories A.

Pour tous renseignements complémentaires
n'hésitez pas à contacter vos élu(e)s en CAP

Pascal MAUCHAMP (DDE Haut-Rhin)

tél. : 03 89 24 84 07

pascal.mauchamp@developpement-durable.gouv.fr

Chantal JACQUEMIN (DDE Côte d'Or)

tél : 03.80.29.44.14

chantal.jacquemin@developpement-durable.gouv.fr

Déclaration intersyndicale - CFDT - CGT - UNSA

Quel management pour le service social du MEEDDAT?

Nous nous interrogeons sur le mode de gestion, dans toutes ses composantes, des postes d'ASS et de CTSS

Des postes de conseillers sociaux territoriaux ont été ouverts en début d'année dans 4 régions dans lesquelles le nombre d'ASS varie de 2 à 3. Quelle dynamique de service social peut-on développer dans un cadre si restreint?

De la même façon comment mettre en oeuvre les missions d'expertise et de conseil et favoriser le développement d'une politique sociale régionale sur de tels périmètres ?

Nous avons fait part de nos grandes réserves, sur la pertinence de la création de ces postes, auprès de la directrice générale du personnel en mai 2008, sans résultats .

Or nous constatons aujourd'hui qu'il devient nécessaire de redéfinir tous les postes de CST afin de pouvoir leur donner un semblant de contenu.

Cette politique est aussi à l'oeuvre dans la création des postes d'assistant(e)s de service social.

Un 3ème poste vient d'être créer en Corse alors qu'aujourd'hui les 2 ASS en poste prennent en charge environ 400 agents chacune. « Déshabiller Pierre pour habiller Paul » est-ce là, une nouvelle politique de management ?

Outre le fait que nous nous interrogeons sur le bien fondé de la création de ces postes, nous nous inquiétons beaucoup sur le devenir de nos collègues qui y seront affectés. En effet toutes les études sur la souffrance au travail mentionnent qu'une charge de travail peu importante et/ou des missions au contour imprécis_sont sources_particulières_de souffrance .

De plus s'il faut multiplier les services et les déplacements pour leur donner un peu de consistance, comment mettre en oeuvre le concept de développement durable dont les agents du MEEDDAT doivent être porteurs ?

Nous nous étonnons que ces éléments ne soient pas pris en compte par des responsables de services supposés être attentifs au bien être des agents au travail !

Par ailleurs, lors de notre dernière CAP, 9 de nos collègues ASP pouvaient prétendre accéder au grade de CTSS sur liste d'aptitude, nous les avons tous classés sur les listes principale et complémentaire, aucun d'entre eux n'a accepté. En effet cette promotion est soumise à mutation obligatoire sans espoir de retour dans sa région d'origine d'ici à de nombreuses années, pour un gain de 150€ mensuel (salaire et primes).

La promotion sur liste d'aptitude est un déroulement de carrière aussi noble que par concours, aussi demandons nous à ce qu'une réflexion soit menée sur ce sujet à 2 niveaux:

- au niveau ministériel afin de déterminer quel autre type de poste pourrait être offert aux collègues nommés sur LA
- au niveau de la DGAFP afin de demander une révision des grilles indiciaires et du déroulement de carrière de toute la filière sociale.

Nous sommes aussi régulièrement saisis par nos collègues et plus particulièrement les CST pour des violences institutionnelles dont elles sont l'objet tant au niveau de l'autorité hiérarchique que fonctionnelle et ceci au mépris des règles élémentaires de gestion du personnel et du rôle de instances représentatives.

De telles pratiques sont intolérables

Dans un tel contexte toute tentative de mise en place de formations censées développer la cohésion de groupe est à notre sens vouée à l'échec.

Les journées d'étude étaient un moyen de favoriser la cohésion du service social et d'échanger avec nos collègues des autres régions, pourquoi ont elles été supprimées ?

La cohésion était-elle là trop forte ?

Le service social du MEEDDAT ne va pas échapper à la RGPP, demain les DDT, les DREAL

seront sous l'autorité hiérarchique des préfets.

La circulaire du premier ministre du 7 juillet 2008 s'applique à tous et la mutualisation des fonctions support est à l'ordre du jour dans tous les départements et dans certaines régions. En fin d'année une circulaire de la DGAFP précisera aux gestionnaires RH les modalités précises de mise en oeuvre de la réforme.

Quid du service social du MEEDDAT dans ce cadre ? A ce jour nous ne disposons d'aucune information.

Nous n'avons pas la naïveté de croire que rien ne va bouger, nous pensons qu'il vaut mieux être partie prenante des évolutions qui se dessinent que de nous voir imposer une organisation, à la réflexion de laquelle, nous n'aurons nullement contribué.